

SAMEDI 17 AVRIL 2004

www.leparisien.com

Val-de-Marne *Matin*

L'événement

Le solaire à la conquête du département

DES PAVILLONS ornés de capteurs solaires pour la fourniture en eau chaude sanitaire... Si l'image est encore rare dans le département, elle devrait se multiplier dans les années à venir. Les entreprises de plomberie du Val-de-Marne sont de plus en plus nombreuses à avoir créé un département solaire pour équiper les particuliers. Actuellement, quatorze d'entre elles ont été agréées par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour poser les installations, sous le label Qualisol. Un gage de qualité certes, mais aussi la condition sine qua non pour les intéressés de bénéficier des aides de l'Etat qui rembourse une partie de l'investissement.

Rémi Amet, dont l'établissement est basé à Saint-Maur, est un des derniers chefs d'entreprise à avoir fait de l'énergie solaire son cheval de bataille. Son projet vient même d'être distingué lors d'une convention d'affaires à la Cité des sciences et de l'industrie de Paris, convention qui mettait à l'honneur des actions conciliant l'économie et l'écologie.

« Le message commence à passer »

« L'Ile-de-France représente le plus gros marché potentiel de France, explique-t-il, les gens ont souvent une idée fautive. Ils pensent que nous n'avons pas assez de soleil pour que ça marche. Pourtant, en Alsace, où l'énergie solaire marche bien, le niveau d'ensoleillement est le même qu'en Ile-de-France. Sans parler des pays nordiques dans lesquels les installations sont nombreuses. Ce sont surtout les mentalités qu'il faut changer et faire des efforts de communication : le solaire, c'est possible et pas seulement dans le sud du pays », insiste le gérant.

A ce jour, seuls une centaine de chauffe-eau solaires individuels ont été installés chez les

particuliers, sur l'ensemble de la région. Le dispositif, non polluant, transforme l'énergie solaire en chaleur afin de fournir le logement en eau chaude sanitaire.

Tirer parti du moindre rayon de soleil, via un capteur posé sur le toit, en faisant des écono-

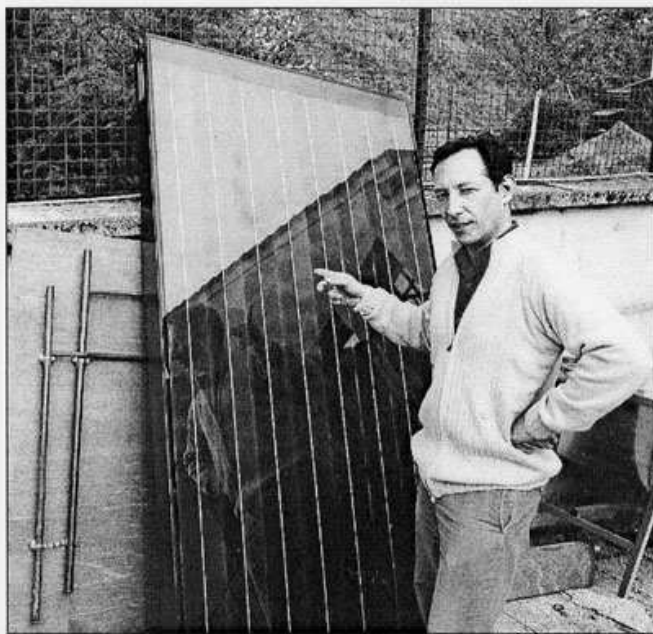
mies : c'est le principe de cet équipement. « Les chiffres sont encore peu élevés mais le message commence à passer. Surtout depuis l'an 2000, après le lancement d'une campagne d'information auprès du public. Du côté des installateurs, ils sont encore peu nombreux à

avoir adhéré à la charte Qualisol (NDLR : une centaine dans la région) mais la progression est exponentielle », précise Sébastien Decottegnie, ingénieur en énergies renouvelables à l'Ademe Ile-de-France.

Un effort de communication à fournir auprès de la population certes, mais aussi auprès des élus... Le conseil régional d'Ile-de-France ne verse pas d'aides financières aux particuliers qui souhaiteraient s'équiper. En revanche, il injecte de l'argent dans les opérations d'équipement solaire en habitat social collectif. Mille six cent douze logements HLM en ont bénéficié à Paris, Montreuil (93) et Sevran (92). En Ile-de-France, 20 à 30 % des besoins de chauffage et 50 à 60 % des besoins en eau chaude sanitaire des pavillons, ou des logements collectifs, pourraient être couverts par le solaire thermique. Un marché d'avenir.

CHRISTINE MATEUS

Dans le Val-de-Marne, quatorze entreprises de plomberie bénéficient du label Qualisol remis par l'Ademe : Alfortville : René Goncalvez. Boissy-Saint-Léger : Ab Caluch. Champigny-sur-Marne : Jean Lopez. Champigny-sur-Marne : Vincent Ledoux. Entreprises. Charenton-le-Pont : Eli Tizio. Choisy-le-Roi : Ams Ile-de-France. Noisieu : Claudio Péroso. Saint-Maur : Etablissement Fontaine. Saint-Maur : BSMG. Saint-Maur : ETS C. Rossi et Cie. Villejuif : SARL. Poulain Pascal et Fils. Villejuif : Therym Clim. Vincennes : Euro-plomberie. Vitry-sur-Seine : la Générale sanitaire Chauffage.



SAINT-MAUR, AVENUE ALBERT-1^{er}, LE 14 AVRIL. Rémi Amet, le gérant d'une entreprise de plomberie, a fait de l'énergie solaire son cheval de bataille. (L.P./C.M.)

LE TEMOIN DU JOUR

« Un produit écologique et économique »

ROBERT FONTAINE, plombier retraité à Saint-Maur

ROBERT FONTAINE, plombier à la retraite, a lancé les démarches pour acquérir un chauffe-eau solaire pour son pavillon de Saint-Maur. Si le matériel est déjà arrivé, il lui manque encore l'autorisation de la mairie pour pouvoir installer le capteur solaire. Il est vrai que l'ex-artisan avait un porte-parole de choc pour le convaincre de s'équiper : le reprenneur de son entreprise, Rémi Amet. « C'est un produit écologique et économique qui nécessite un

investissement financier important au départ, mais, d'après mes calculs, je rentrerai dans mes frais dans sept ans. De plus, je ferai des économies d'énergie de 55 % tous les ans », explique-t-il. Ses motivations ? « Au moment où l'on parle de plus en plus des problèmes liés à l'environnement, il est grand temps de passer à l'action et de se préoccuper de l'état dans lequel nous allons laisser la planète à nos enfants. »

C.M.

Combien ça coûte

LE COUT de l'installation d'un chauffe-eau solaire ? « Chaque cas est particulier mais, pour une installation traditionnelle, une famille de quatre personnes avec un ballon de 250 l, soit 6 m² de capteurs, la fourchette se situe entre 5 500 et 6 500 € sans les aides », explique Rémi Amet. « A l'issue, on arrive à une économie d'énergie, chaque année, de l'ordre de 55 %. Un appoint est bien sûr nécessaire pour pallier l'insuffisance d'ensoleillement. Cela peut être du fioul, du gaz ou de l'électrique, mais nous greffons l'équipement sur le matériel déjà existant. » Pour ce cas de figure, l'aide financière de l'Ademe s'élève à 1 150 €. Une disposition fiscale institue également un crédit d'impôt égal à 15 % du montant des dépenses d'acquisition, pour les personnes qui ont choisi d'installer du matériel utilisant une source d'énergie renouvelable dans leur logement. L'investissement est donc assez rapidement amorti.

